



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 17

ONU-Femmes

Programme 14

Égalité des sexes et autonomisation des femmes

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**	4
Orientations générales	4
Programme de travail	11
Sous-programme 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	11
Sous-programme 2. Politiques et programmes	16
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	22

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Vue d'ensemble	22
Organes directeurs	27
Direction exécutive et administration	28
Programme de travail	31
Sous-programme 1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	31
Sous-programme 2. Politiques et programmes	32
Appui au programme	34
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	36
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	39

Avant-propos

En 2024, dans le cadre de ses fonctions d'appui aux activités normatives et de soutien en matière de coordination et de programmation, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) mettra en œuvre le plan-programme conformément à son plan stratégique pour la période 2022-2025. En outre, elle collaborera étroitement avec les États Membres et les partenaires du système des Nations Unies et de l'extérieur pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ONU-Femmes continuera de jouer le rôle de pôle mondial de connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles en guidant la réflexion, en mobilisant l'opinion et en menant des activités de renforcement des capacités dans des domaines essentiels en vue de combler les lacunes critiques en matière de connaissances et d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles du monde entier.

Le projet de plan-programme vise à créer les conditions nécessaires au renforcement de l'inclusion, du leadership et de la participation de toutes les femmes, l'accent étant mis sur la mise en œuvre par les bureaux de pays d'ONU-Femmes d'activités liées à l'autonomisation des femmes et des filles handicapées dans le cadre de l'action menée pour ne laisser personne de côté. Parmi d'autres résultats escomptés pour 2024, l'Entité s'emploiera notamment à faire face à la crise mondiale du secteur des soins et à la transformation de l'économie des services à la personne en intensifiant son soutien au renforcement des capacités des décideurs et décideuses politiques en vue d'améliorer la fourniture de biens, de ressources et de services essentiels pour les femmes.

Le projet de plan-programme présente des exemples de progrès accomplis, notamment les mesures prises pour faire en sorte qu'ONU-Femmes continue d'obtenir des résultats mesurables et de renforcer la résilience à long terme des femmes et des filles partout dans le monde.

La Secrétaire générale adjointe
et Directrice exécutive chargée d'ONU-Femmes
(Signé) Sima **Bahous**

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 17.1 L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) est chargée d'appuyer l'action menée pour parvenir à l'égalité des genres et autonomiser toutes les femmes et toutes les filles de façon que ces dernières participent au développement durable, à la réalisation des droits humains, à l'action humanitaire et à la paix et à la sécurité et en bénéficient. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité dans des résolutions et décisions, dont la résolution [64/289](#) de l'Assemblée, par laquelle celle-ci a créé ONU-Femmes, qui constitue une entité composite assumant des fonctions de secrétariat, menant des activités opérationnelles aux niveaux national et régional, dirigeant et coordonnant les activités du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et promouvant le respect du principe de responsabilité dans ces domaines ; la résolution [70/1](#) sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à laquelle ONU-Femmes appuie l'intégration systématique des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030 ; la résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; la résolution [75/233](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle l'Assemblée a demandé au système des Nations Unies pour le développement d'améliorer et d'accélérer la prise en compte des questions de genre, en mettant intégralement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, élaboré sous la direction d'ONU-Femmes.
- 17.2 Le rôle et la capacité uniques que lui confère son mandat permettent à ONU-Femmes : a) de soutenir le renforcement et l'élaboration de normes et de règles internationales, notamment grâce à son expérience au niveau des pays ; b) de veiller à ce que l'ensemble du système des Nations Unies agisse de façon plus coordonnée, plus efficace et plus cohérente, en intégrant systématiquement les questions de genre pour tenir les engagements relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ; c) d'aider, dans le cadre de ses activités opérationnelles, les États Membres qui le demandent à transposer les normes et les règles internationales dans leurs lois, politiques et plans de développement. L'Entité joue également un rôle essentiel en soutenant la mobilisation de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs concernés, à tous les niveaux, en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et d'une mise en œuvre du Programme 2030 qui tienne compte des questions de genre.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 17.3 Dans le cadre de ses activités, ONU-Femmes se réfère à son plan stratégique pour 2022-2025, lequel présente les orientations, objectifs et approches stratégiques qu'elle a retenus pour appuyer les efforts faits par les États Membres en vue d'accélérer les progrès sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et de l'exercice par celles-ci de tous les droits humains (résolution [76/142](#) de l'Assemblée générale).
- 17.4 Élaboré à partir de consultations approfondies, le plan stratégique s'appuie sur l'analyse des progrès accomplis et des problèmes persistants et s'inspire notamment des recommandations issues de l'examen et de l'évaluation, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des enseignements tirés de la première décennie d'activité d'ONU-Femmes.

- 17.5 En 2024, ONU-Femmes poursuivra ses activités dans les domaines d'action thématiques suivants : a) la gouvernance et la participation à la vie publique ; b) l'avancement économique des femmes ; c) l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ; d) les femmes et la paix et la sécurité, l'action humanitaire et la réduction des risques de catastrophe. L'Entité continuera de privilégier des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes des inégalités de genre et encourager des changements systémiques plus larges en appuyant la réalisation de sept résultats systémiques dans les quatre domaines d'action thématiques, compte tenu du caractère interconnecté des problèmes mondiaux : a) le renforcement des cadres normatifs mondiaux, ainsi que la prise en compte des questions de genre dans les lois, les politiques et les institutions ; b) le financement de la promotion de l'égalité des genres ; c) le renforcement des normes sociales positives, notamment par la mobilisation des hommes et des garçons ; d) l'accès équitable des femmes aux services, aux biens et aux ressources ; e) les moyens d'expression et d'action et le leadership des femmes ; f) la production, l'analyse et l'utilisation de statistiques genrées, de données ventilées par sexe et de connaissances ; g) la coordination du système des Nations Unies à l'appui de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- 17.6 ONU-Femmes continuera d'exécuter son programme en mettant à profit, de manière intégrée et synergique, sa fonction d'appui aux activités normatives ainsi que les activités de coordination et les activités opérationnelles prescrites dans la résolution qui l'a créée, activités qu'elle mène à l'échelle du système des Nations Unies afin d'obtenir des résultats porteurs de changement.
- 17.7 ONU-Femmes demeurera un pôle de connaissances qui contribue à la prise en compte systématique des questions de genre. Elle continuera également de mener des travaux de recherche et des analyses de données qui permettent d'éclairer les politiques, stratégies et autres formes d'intervention, et de fournir un appui fonctionnel et technique et une expertise aux États Membres qui en font la demande afin de les aider à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans les normes et règles intergouvernementales. Elle aidera en outre les États Membres qui en font la demande à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre d'activités opérationnelles. Elle continuera de travailler en partenariat avec divers acteurs et de soutenir, si les États Membres en forment le souhait, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes dans leurs efforts visant à accélérer la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.
- 17.8 ONU-Femmes continuera de participer activement au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et de jouer le rôle de partenaire clef dans ce contexte, le renforcement des contributions de l'Entité dans ce domaine figurant parmi les principales priorités de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. L'Entité mettra pleinement à profit les possibilités offertes par le repositionnement du système pour fournir à ses partenaires un appui intégré et d'un bon rapport coût-efficacité. La transformation opérationnelle demeurera au cœur du nouveau cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles d'ONU-Femmes, laquelle entend renforcer la culture de la responsabilité et la gestion de la performance institutionnelle grâce à un système de gestion interne en cascade visant à faire du cadre d'efficacité et d'efficience un dispositif global de gestion et de leadership à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique.
- 17.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, ONU-Femmes continuera de mettre son mandat de coordination au service de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Elle renforcera encore l'appui fourni en matière d'intégration des questions de genre, notamment par l'intermédiaire de mécanismes interinstitutions, ainsi que de mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action. Dans l'optique d'améliorer la collaboration, ONU-Femmes continuera d'établir des partenariats stratégiques avec des entités des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire de mécanismes interinstitutions, afin d'obtenir, de manière coordonnée et cohérente, des résultats en faveur des femmes et des filles. Elle collaborera par ailleurs avec d'autres entités des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en apportant un point de vue qui tienne compte des questions de genre à

l'appui de l'élaboration, du contrôle et du suivi des méthodes ainsi que du renforcement des capacités. Elle collaborera également avec les départements et bureaux du Secrétariat, notamment sur les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, aux violences sexuelles commises en période de conflit, à la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix et à la parité femmes-hommes. Elle continuera en outre de coopérer avec le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme et de leur apporter son soutien, conformément aux demandes formulées en ce sens. Elle participera notamment à l'élaboration de fiches de pays mettant l'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte de l'Examen périodique universel et fournira des données dans le cadre de plusieurs rapports, réunions de groupes d'experts, dialogues et activités parallèles établis ou organisés au titre des procédures spéciales. L'Entité continuera de faire rapport au Conseil de sécurité, à la demande de celui-ci, et de fournir des services de secrétariat au Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

- 17.10 Dans les pays où elle est présente, ONU-Femmes contribuera à ce que l'égalité des genres soit prise en compte dans le cadre des programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment le lancement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, les initiatives conjointes, les campagnes collectives et la coordination des activités, l'objectif étant d'assurer une approche cohérente des activités menées à l'échelle du système. L'Entité continuera de présider ou de coprésider les groupes thématiques sur l'égalité des genres¹ des équipes de pays des Nations Unies et de leur fournir un encadrement technique aux fins de l'établissement de leur feuille de résultats relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres.
- 17.11 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
 - a) ONU-Femmes continue de recevoir des contributions volontaires, qui représentent environ 98 % de ses ressources ;
 - b) Les États Membres s'engagent à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, notamment en parvenant à un consensus sur la question dans le cadre des réunions intergouvernementales ;
 - c) Les États Membres sont déterminés à adopter et à mettre en œuvre des lois, des politiques et des stratégies et à instaurer et à maintenir un environnement propice au bon déroulement des travaux que mènent la société civile et les organisations de femmes pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.
- 17.12 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à la stratégie mondiale d'ONU-Femmes sur l'inclusion du handicap, l'Entité continuera de contribuer à l'accélération de l'intégration effective de la question du handicap dans ses processus et ses programmes institutionnels, notamment au moyen de mesures d'atténuation visant à remédier aux obstacles opérationnels. Sur le plan institutionnel, elle présidera le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur l'égalité des genres et l'inclusion du handicap. Dans les pays où elle est présente, elle appuiera les stratégies d'inclusion du handicap tenant compte des questions de genre et l'adoption d'une approche intersectionnelle dans le cadre des programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies, notamment les initiatives conjointes, les campagnes collectives et la coordination des activités, l'objectif étant d'assurer une approche cohérente des activités menées à l'échelle du système. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies, elle encouragera la coopération avec les organisations de personnes handicapées aux fins de la prise en compte des questions de genre dans l'action menée en faveur de l'inclusion du handicap.

¹ Voir <https://unsdg.un.org/fr/resources/gender-theme-groups-standards-and-procedures>.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 17.13 La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en 2022 a eu moins de répercussions sur l'exécution des mandats qu'au cours des années précédentes, la levée des mesures de précaution ayant permis d'accroître le nombre de voyages et de réunions en présentiel. La capacité de mobilisation de la Commission de la condition de la femme et les travaux normatifs menés dans le cadre des différents sous-programmes sont les principaux domaines dans lesquels des conséquences ont été observées. À titre d'exemple, la soixante-sixième session de la Commission s'est tenue en présentiel, mais certaines activités ont été organisées selon un format hybride pour tenir compte des directives en matière de santé et de sécurité en vigueur au Siège de l'ONU. Un soutien efficace a été apporté aux négociations intergouvernementales tenues en présentiel, qui ont abouti à l'adoption de conclusions concertées sur le thème prioritaire de la Commission.
- 17.14 ONU-Femmes continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. L'Entité a par exemple élaboré des supports de connaissance à l'issue de recherches approfondies sur les mesures prises par les gouvernements pour faire face à la pandémie et formulé des recommandations concrètes pour renforcer la prise en compte des questions de genre dans le cadre des interventions en cas d'urgence et des efforts de relèvement, ce qui permettra d'accroître la résilience et l'état de préparation à l'avenir et de fournir un appui aux États Membres qui en font la demande. Des évaluations rapides, menées en collaboration avec des organismes nationaux de statistique, des administrations publiques et d'autres partenaires, ont permis d'obtenir de nouvelles données qui ont apporté un éclairage essentiel sur les répercussions de la pandémie sur les femmes et les filles et contribué à orienter les mesures nationales relatives aux interventions en cas d'urgence humanitaire et aux programmes d'aide au revenu pour les travailleurs et travailleuses du secteur non structuré.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 17.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

34/180	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
50/42	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
50/203	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
54/4	Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	74/128 ; 76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
54/134	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes		
S-23/2	Déclaration politique		
S-23/3	Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	74/235 ; 77/181 75/158 ; 77/194	Participation des femmes au développement Traite des femmes et des filles
64/289	Cohérence du système des Nations Unies	75/160 ; 77/195	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines
66/130	Participation des femmes à la vie politique	75/161	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : harcèlement sexuel
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement		

Titre IV Coopération internationale pour le développement

76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural	77/193	Intensification de l'action menée pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : stéréotypes de genre et normes sociales négatives
76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes		

Résolutions et décisions du Conseil économique et social

76 (V)	Communications relatives à la condition de la femme	2005/232	Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
304 (XI)	Rapport de la Commission de la condition de la femme (quatrième session)		
1992/19	Communications relatives à la condition de la femme	2009/16	Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme
1996/6	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes		
1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2015/6	Organisation future des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
1999/257	Renforcement de la capacité de la Commission de la condition de la femme de continuer de mener à bien son mandat	2019/2 ; 2020/9 ; 2021/7	Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies
		2020/15	Programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme

Résolutions du Conseil de sécurité

[1325 \(2000\)](#) ;
[1820 \(2008\)](#) ;
[1888 \(2009\)](#) ;
[1889 \(2009\)](#) ;
[1960 \(2010\)](#) ;
[2106 \(2013\)](#) ;
[2122 \(2013\)](#) ;
[2242 \(2015\)](#) ;
[2467 \(2019\)](#) ;
[2493 \(2019\)](#)

Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme

1996	Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques : pauvreté	1999	Mécanismes institutionnels de promotion des femmes
1996	Les femmes et les médias	2001	Les femmes, les filles et le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
1996	La garde des enfants et autres personnes à charge, y compris le partage des tâches et des responsabilités familiales	2001	La situation des femmes et toutes les formes de discrimination, en particulier le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
1997	Les femmes et l'environnement		
1997	L'accès des femmes au pouvoir et leur participation à la prise de décisions	2002	L'élimination de la pauvreté à l'heure de la mondialisation, notamment grâce au renforcement du pouvoir des femmes tout au long de leur vie
1997	Les femmes et l'économie		
1997	L'éducation et la formation des femmes		
1998	La violence à l'égard des femmes	2002	Gestion de l'environnement et atténuation des catastrophes naturelles
1998	Les femmes et les conflits armés		
1998	Les droits fondamentaux des femmes		
1998	Filles et petites filles		
1999	Les femmes et la santé		

2003	La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin	2013	L'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles
2004	Le rôle des hommes et des garçons dans l'égalité entre les sexes	2014	Difficultés rencontrées et résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
2004	L'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits	2015	Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2005	Déclaration politique adoptée à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2016	L'autonomisation des femmes et son lien avec le développement durable
2006	Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail	2017	Autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution
2006	Participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions	2018	Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural
2007	Élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des petites filles	2019	Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles
2008	Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes	2020	Déclaration politique adoptée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
2009	Partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida	2021	Participation pleine et effective des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique et élimination de la violence, en vue d'atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles
2011	Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent	2022	Réalisation de l'égalité des genres et avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes

Produits

17.16 On trouvera dans le tableau 17.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 17.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	2	1
1. Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1	1	1	1
2. Prévisions budgétaires intégrées biennales d'ONU-Femmes	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Activités d'évaluation

- 17.17 Les évaluations qui ont été menées à bien par le Service indépendant d'évaluation d'ONU-Femmes en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2024 :
- a) une évaluation des activités menées par l'Entité en matière de plaidoyer stratégique ;
 - b) une évaluation des activités menées par l'Entité en matière de renforcement des capacités.
- 17.18 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. À titre d'exemple, l'évaluation des activités menées par ONU-Femmes en matière de plaidoyer stratégique a révélé que la concrétisation des priorités mondiales dans ce domaine à travers la mise en œuvre du plan stratégique de l'Entité, notamment le résultat transversal 1, aboutissait à des approches cohérentes en matière de plaidoyer stratégique. En réponse aux résultats des évaluations, l'Entité renforcera encore les activités de collecte de données, de création de connaissances et de gestion du savoir à l'appui de l'analyse et de la prise en compte des questions de genre. Des statistiques genrées, des données ventilées par sexe et des connaissances seront produites, analysées et utilisées pour éclairer l'élaboration de politiques, la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et l'adoption de mesures permettant d'assurer le respect du principe de responsabilité afin de contribuer à la réalisation de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes consolidera également sa stratégie de renforcement des capacités en vue d'apporter un soutien aux groupes laissés pour compte.
- 17.19 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) une évaluation de l'action menée par ONU-Femmes dans le domaine de la gouvernance et de la participation à la vie publique ;
 - b) une évaluation de l'action menée par ONU-Femmes en vue de faire évoluer les normes sociales ;
 - c) une évaluation de l'action menée par ONU-Femmes en matière de financement de la promotion de l'égalité des genres.

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

Objectif

- 17.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de progresser dans la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles et de permettre à celles-ci de jouir pleinement de leurs droits humains.

Stratégie

- 17.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme :
- a) On appuiera les processus normatifs des mécanismes intergouvernementaux, en particulier ceux de la Commission de la condition de la femme, en facilitant l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience entre les gouvernements et d'autres parties prenantes, notamment par l'organisation de réunions, la publication de rapports et la présentation d'analyses et de possibilités d'action qui faciliteront les discussions sur des questions clefs concernant l'égalité des genres ;
 - b) On dirigera, coordonnera et favorisera l'application du principe de responsabilité dans le système des Nations Unies en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et de prise en compte des questions de genre. Pour ce faire, on donnera des conseils éclairés, on mènera des activités de sensibilisation, on suivra les progrès accomplis dans l'élaboration des outils et orientations pertinents et on renforcera les capacités des entités des Nations Unies. On prendra également des mesures visant à améliorer la condition des femmes à l'échelle du système ;
 - c) On établira des partenariats stratégiques en donnant aux acteurs de la société civile et à d'autres parties prenantes les moyens de contribuer aux activités intergouvernementales pertinentes, notamment en diffusant des informations, en réunissant les parties prenantes afin qu'elles mettent en commun les enseignements tirés de l'expérience et recommandent des mesures, et en finançant la participation à des activités de renforcement des capacités et de constitution d'alliances.
- 17.22 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour réaliser l'objectif de développement durable n° 5 et à intégrer systématiquement les questions de genre dans la mise en œuvre du Programme 2030.
- 17.23 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un cadre normatif mondial renforcé et une meilleure prise en compte des questions de genre dans les réalisations des mécanismes intergouvernementaux ;
 - b) un environnement de travail favorisant l'accélération de la prise en compte des questions de genre et la réalisation des objectifs de parité des sexes dans le système des Nations Unies et aboutissant à de meilleurs résultats en matière d'égalité des genres ;
 - c) une plus grande coopération entre les parties prenantes et les gouvernements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, plus de possibilités pour les parties prenantes de faire part des enseignements qu'elles ont tirés de leur expérience et des bonnes pratiques qu'elles suivent dans le cadre d'activités intergouvernementales et un nombre croissant de ressources disponibles dans ce domaine.

Exécution du programme en 2022

Tirer parti de l'influence des dirigeantes de haut niveau

- 17.24 En s'appuyant sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, dont l'un des 12 domaines critiques a trait aux femmes et à la prise de décisions, ONU-Femmes a aidé les Présidents des soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions de l'Assemblée générale à institutionnaliser la tenue d'une réunion des femmes chefs d'État et de gouvernement pendant la semaine de réunions de haut niveau de l'Assemblée. L'objectif est de permettre aux dirigeantes de mettre en commun des expériences et des exemples de politiques efficaces pour faire face à des crises mondiales complexes et interdépendantes. ONU-Femmes a assuré la liaison avec le Président de la soixante-dix-septième session aux fins de l'organisation de la première réunion de la Plateforme des femmes dirigeantes de l'Assemblée générale, tenue le 21 septembre 2022, sur le thème « Les femmes leaders à l'origine de solutions transformatrices pour relever les défis interdépendants d'aujourd'hui ». Dans le cadre du sous-programme, on s'est employé à promouvoir le leadership et la participation des femmes en faisant fond sur l'analyse, la recherche et les données relatives à la participation des femmes à la vie politique dans le monde, ainsi que sur les orientations, les outils et les programmes de formation de l'Entité.
- 17.25 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.2).

Tableau 17.2
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Le lancement par le Président de l'Assemblée générale de la Plateforme des femmes dirigeantes de l'Assemblée a permis de mettre en lumière l'influence qu'exercent les dirigeantes et le rôle qu'elles jouent dans la prise de décisions au niveau national et mondial à l'appui des objectifs de l'ONU

Résultats escomptés pour 2024

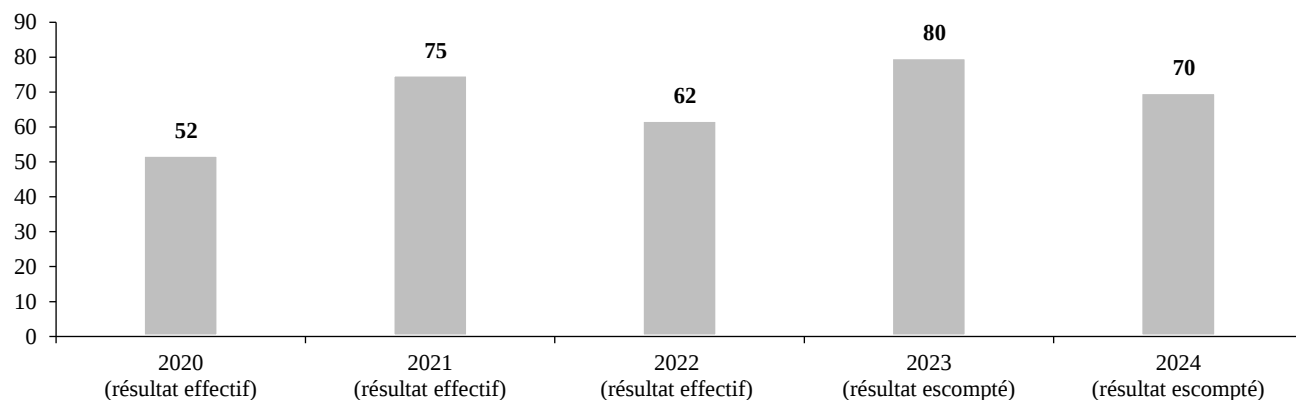
Résultat 1 : prise en compte systématique des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 17.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que 62 % des pays tiennent compte des questions de genre dans leurs examens nationaux volontaires lors du forum politique de haut niveau sur le développement durable, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 56 % des pays.
- 17.27 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.I).

Figure 17.I

Mesure des résultats : pourcentage d'examen nationaux volontaires, au forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui prennent en compte les questions de genre (résolution 76/142 de l'Assemblée générale) (résultats annuels)



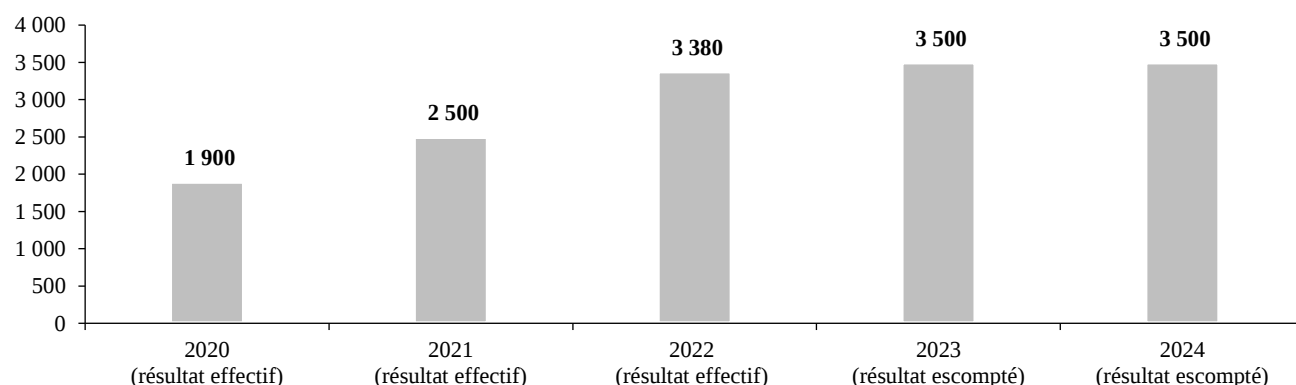
Résultat 2 : les jeunes en tant qu'agents du changement participant à la réalisation des objectifs de développement durable

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 17.28 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité de 3 380 jeunes femmes et filles de participer aux débats et aux forums intergouvernementaux sur les politiques, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 3 000 jeunes femmes et filles.
- 17.29 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.II).

Figure 17.II

Mesure des résultats : nombre de jeunes femmes et de filles dont les capacités de participation aux débats et aux forums intergouvernementaux sur les politiques ont été renforcées (résultats annuels)



Résultat 3 : ne laisser aucune femme ou fille handicapée de côté

Projet de plan-programme pour 2024

- 17.30 Conformément au principe consistant à ne laisser personne de côté, tel qu'énoncé dans le Programme 2030, ONU-Femmes s'efforce d'accélérer l'inclusion effective de la question du handicap dans ses activités.

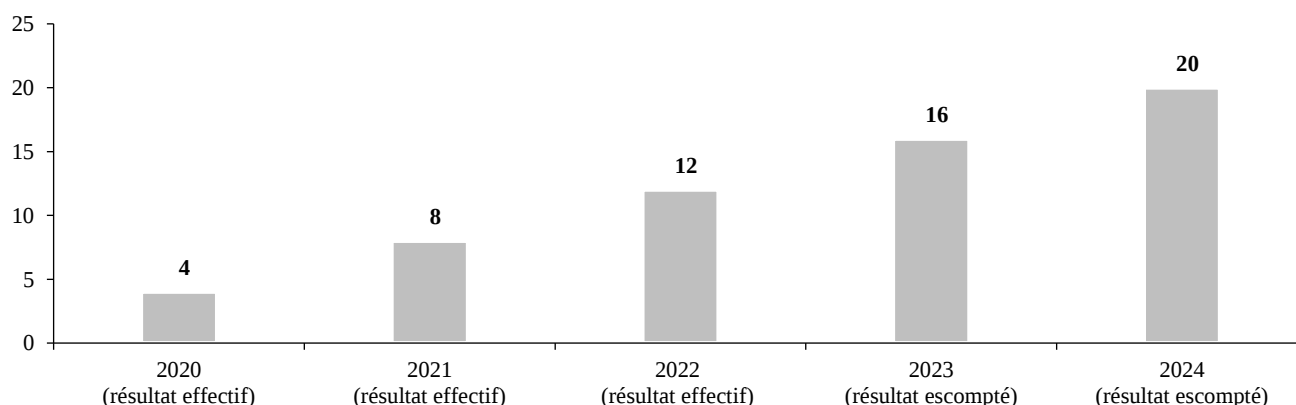
- 17.31 Le sous-programme a permis de faire en sorte que les bureaux de pays d'ONU-Femmes participent à un plus grand nombre d'activités liées à l'autonomisation des femmes et des filles handicapées et à l'inclusion du handicap. Plusieurs initiatives à effet catalyseur ont été mises en œuvre dans le cadre du sous-programme, notamment la fourniture d'orientations normatives, de conseils pratiques intégrés, d'un soutien opérationnel et de services de renforcement des connaissances et des capacités dans les domaines du leadership et de la gouvernance, de l'autonomisation économique et juridique, de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, de l'état de droit, de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe. Ces initiatives ont permis de renforcer la coordination et la collaboration interinstitutions afin de faire en sorte que la situation des femmes et des filles handicapées soit systématiquement prise en compte. Dans le cadre du sous-programme, on a également appuyé l'élaboration d'orientations interinstitutions mondiales sur une approche intersectionnelle des activités visant à ne laisser personne de côté afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies et diverses parties prenantes à mettre en œuvre une stratégie efficace en matière d'inclusion du handicap. En outre, un programme conjoint interinstitutions a été exécuté pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies de riposte face à la COVID-19 et de relèvement après la pandémie qui prennent en compte le handicap et à tenir des consultations régulières avec les organisations de personnes handicapées.

Enseignements tirés et changements prévus

- 17.32 L'enseignement tiré est le suivant : la collaboration avec les organisations de personnes handicapées doit être renforcée, en particulier dans les pays où ONU-Femmes est présente. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on renforcera les partenariats avec ces organisations afin de répondre aux demandes et aux besoins particuliers des femmes et des filles handicapées dans le cadre des activités menées par les équipes de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Cela se traduira notamment par la mise en œuvre d'initiatives conjointes, de campagnes de sensibilisation et d'activités de création et de diffusion de connaissances et de renforcement des capacités, l'exécution de projets visant à tirer parti des réseaux et des communautés de pratique et la mise en place d'un service d'assistance.
- 17.33 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.III).

Figure 17.III

Mesure des résultats : nombre d'organisations de personnes handicapées qui s'emploient à répondre aux demandes et aux besoins particuliers des femmes et des filles handicapées en partenariat avec les bureaux de pays des Nations Unies (résultat cumulé)



Produits

17.34 On trouvera dans le tableau 17.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 17.3

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	4	2
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur l'amélioration de la condition des femmes	—	—	2	—
2. Rapports présentés au Conseil économique et social, notamment sur la prise en compte des questions de genre dans le système des Nations Unies	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme sur les aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	46	46	46	46
4. Séances de l'Assemblée générale, y compris les séances et les réunions informelles des Deuxième et Troisième Commissions	10	10	10	10
5. Séances du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	3	3	3	3
6. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
7. Séances de la Commission de la condition de la femme, y compris les consultations du Bureau et les séances de la Commission tenues conformément à l'organisation de ses travaux	32	32	32	32
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	3	—	3	3
8. <i>Network</i> (égalité des genres et autonomisation des femmes)	3	—	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	8	10	4
9. Documents sur la parité des sexes dans le système des Nations Unies, sur la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, sur l'établissement de la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action et sur la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres	11	8	10	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : dialogues interactifs intersectoriels et tables rondes ministérielles tenus avec une large représentation régionale et la participation de gouvernements, d'entités des Nations Unies, d'organisations de femmes et du secteur privé ; manifestations parallèles multipartites sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes rassemblant des expertes et experts autour de réunions, de conférences et de sommets, et touchant en moyenne 100 participantes et participants par manifestation, dont des représentantes et représentants des États Membres, d'organisations de femmes et d'autres organisations de la société civile, d'entités des Nations Unies et de cellules de réflexion ; consultations d'expertes et d'experts sur la prise en compte des questions de genre dans un domaine thématique ou un secteur dans lequel les considérations de genre sont absentes ou doivent être renforcées, tenues avec au moins 4 à 6 spécialistes et représentantes et représentants de gouvernements, d'entités des Nations Unies et d'organisations de la société civile (par consultation).				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web d'ONU-Femmes.				

Sous-programme 2

Politiques et programmes

Objectif

- 17.35 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer l'action menée en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles et de parvenir à l'égalité des genres, notamment dans les domaines du développement durable, des droits humains et de la paix et la sécurité, y compris en renforçant la responsabilité effective du système des Nations Unies.

Stratégie

- 17.36 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, ONU-Femmes :
- a) servira de pôle mondial de connaissances sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, notamment en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, l'autonomisation économique des femmes et la gouvernance tenant compte des questions de genre, en menant des recherches, des analyses et des évaluations sur les tendances, notamment sur des questions nouvelles et leur incidence sur la situation des femmes, et en diffusant les résultats ;
 - b) fournira, notamment par l'intermédiaire des bureaux extérieurs, un appui consultatif et technique, un soutien aux activités de sensibilisation et des services de formation et de renforcement des capacités aux États Membres qui en font la demande, afin de les aider à honorer leurs engagements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, dans le respect des priorités nationales ;
 - c) veillera à ce que les entités du système des Nations Unies, notamment les équipes de pays et les équipes régionales des Nations Unies et leurs groupes thématiques sur l'égalité des genres, obtiennent des résultats effectifs en leur donnant des conseils et en collaborant avec elles dans le cadre des travaux menés sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.
- 17.37 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les États Membres à prendre des mesures pour réaliser l'objectif de développement durable n° 5 et à prendre systématiquement en compte les questions de genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030.
- 17.38 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les organismes nationaux et régionaux mènent des politiques et prennent des mesures visant à mettre en œuvre les instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les textes adoptés à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
 - b) Les États Membres sont mieux à même de mettre en œuvre des lois, politiques et stratégies qui contribuent aux progrès de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles afin que celles-ci puissent exercer leurs droits humains, et d'assurer le suivi de ces instruments et d'en évaluer les résultats (résolution 76/142 de l'Assemblée générale) ;
 - c) Les programmes des Nations Unies offrent un appui plus efficace aux États Membres qui en font la demande dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Exécution du programme en 2022

Renforcement des interventions liées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans les situations d'urgence

- 17.39 Le sous-programme a servi de pôle mondial de connaissances en produisant des rapports, des notes de synthèse et des publications phares devant faciliter la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration de politiques visant à faire face à des urgences multiples et à des chocs répétés. Peu après le début de la pandémie, ONU-Femmes, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a lancé la base de données COVID-19 Global Gender Response Tracker. Pendant 18 mois, près de 5 000 mesures adoptées par des gouvernements ont été compilées dans cette nouvelle plateforme virtuelle et évaluées sous l'angle des questions de genre.
- 17.40 En 2022, ONU-Femmes et le PNUD ont mené des recherches approfondies et procédé à une analyse des données issues de la plateforme et d'autres sources afin de produire un rapport d'évaluation complet intitulé *Government Responses to COVID-19: Lessons on Gender Equality for a World in Turmoil* (La riposte des gouvernements à la COVID-19 – Leçons sur l'égalité des genres dans un monde en crise). Dans ce document, ils ont recensé les facteurs qui avaient ouvert la voie à une action renforcée en matière d'égalité des genres dans les différents pays et présenté un programme d'action tourné vers l'avenir pour prévenir toute remise en cause de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles et veiller à ce que des progrès soient accomplis sur ces questions dans les situations d'urgence. Les décideurs et décideuses peuvent donc se servir du rapport comme d'une source d'orientations, d'appui et de bonnes pratiques, non seulement dans le contexte de la pandémie, mais aussi dans des situations d'urgence nouvelles ou émergentes. Afin de favoriser la sensibilisation et d'encourager la mise en commun de bonnes pratiques, le rapport a été diffusé dans le cadre de séances d'information virtuelles et d'échanges avec les États Membres aux niveaux mondial, régional et national.
- 17.41 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17.4).

Tableau 17.4
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
—	—	Grâce à une évaluation exhaustive de la riposte à la COVID-19 menée sous l'angle du genre, les États Membres s'appuient sur des données factuelles pour renforcer les liens entre les politiques et les programmes relatifs aux mesures d'urgence et aux mesures de relèvement tenant compte des questions de genre

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : adosser la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité à des données et faire en sorte qu'elle soit axée sur les résultats

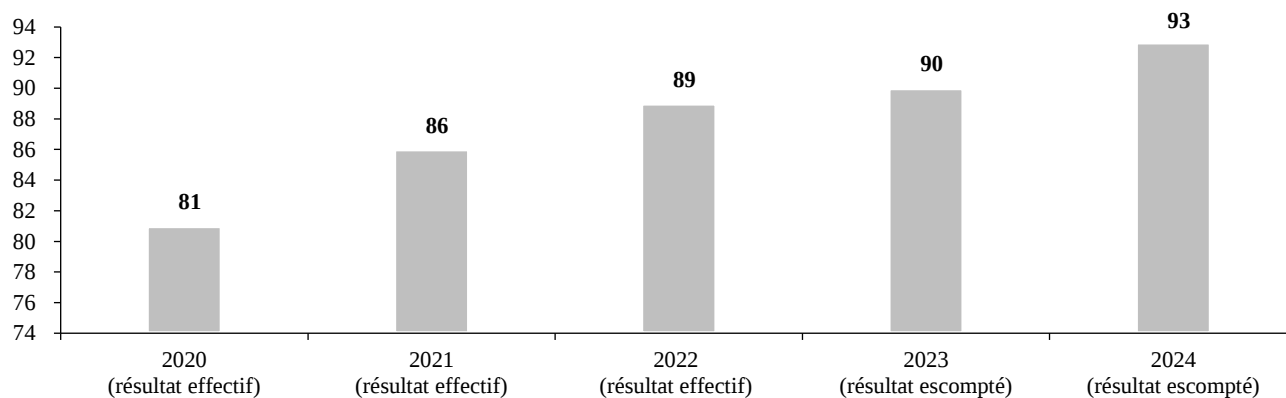
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 17.42 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption de 89 plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité assortis d'indicateurs de suivi, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'adoption de 87 plans.

- 17.43 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.IV).

Figure 17.IV

Mesure des résultats : nombre de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité assortis d'indicateurs de suivi (résultat cumulé)



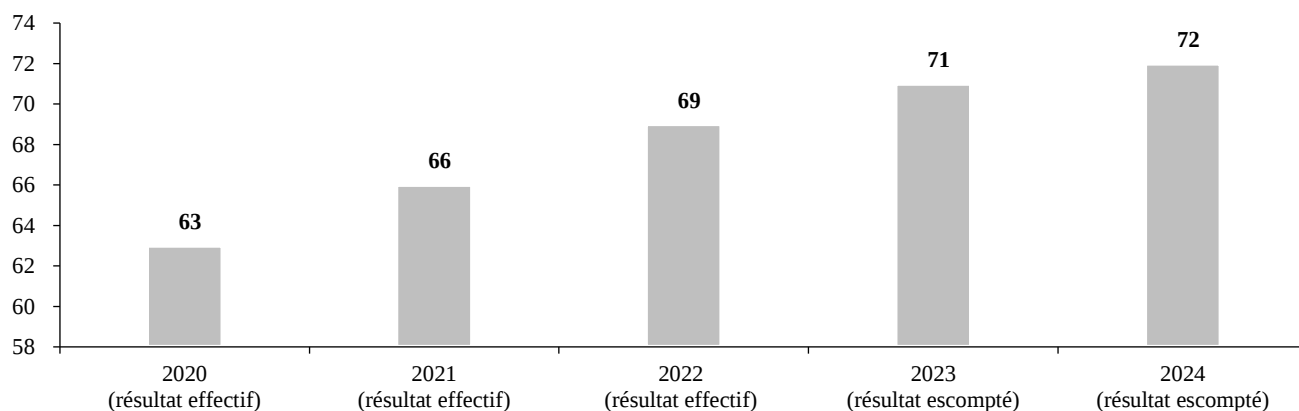
Résultat 2 : vers une pleine participation des femmes à la vie politique, sur un pied d'égalité avec les hommes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 17.44 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de 69 cadres législatifs favorisant une représentation équilibrée des genres lors des élections et dans les instances décisionnelles, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'élaboration de 68 cadres législatifs.
- 17.45 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.V).

Figure 17.V

Mesure des résultats : nombre de cadres législatifs favorisant une représentation équilibrée des genres lors des élections et dans les instances décisionnelles (résultat cumulé)



Résultat 3 : les gouvernements adoptent des politiques et réalisent des investissements en vue de transformer l'économie des services à la personne

Projet de plan-programme pour 2024

- 17.46 Les femmes consacrent en moyenne trois fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques et aux soins non rémunérés². L'augmentation de la demande de prestation de soins dans le contexte de la pandémie et de la lutte contre la COVID-19 a creusé les inégalités existantes dans la division du travail fondée sur le sexe et fait peser une charge disproportionnée sur les femmes et les filles³.
- 17.47 Dans le cadre du sous-programme, on a dirigé l'élaboration d'un outil de politique appliquée visant à renforcer la capacité des décideurs et décideuses politiques de traiter les questions liées à l'économie des services à la personne et à l'emploi des femmes dans le contexte de la COVID-19. Cet outil permet une approche programmatique efficace du chiffrage des besoins en matière de soins, de l'évaluation des lacunes en matière de couverture et de l'estimation des retombées qu'auraient des investissements accrus dans les infrastructures de soins sur le plan de l'emploi et des recettes fiscales. Vingt-six bureaux de pays d'ONU-Femmes s'attachent à promouvoir le programme d'action visant à transformer l'économie des services à la personne, en collaboration avec différents partenaires (gouvernements, société civile et autres acteurs du développement). L'Entité a également participé au groupe restreint du Comité de haut niveau sur les programmes chargé d'examiner des initiatives allant « au-delà du produit intérieur brut » afin de veiller à ce que des mesures ayant trait aux soins non rémunérés soient mentionnées dans les recommandations.

Enseignements tirés et changements prévus

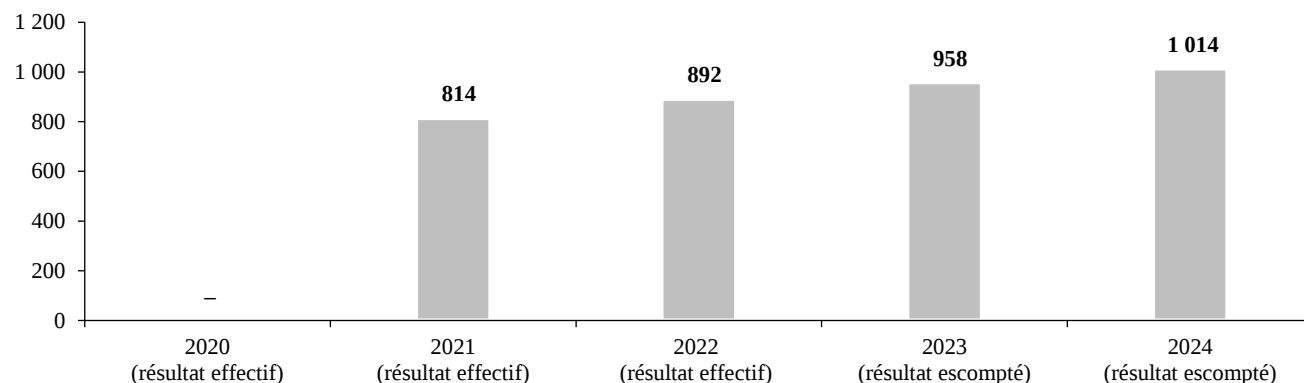
- 17.48 Les enseignements tirés sont les suivants : il importe de se concentrer en premier lieu sur le renforcement des capacités techniques, tant au niveau régional que national. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mènera des initiatives de développement des capacités en amont de l'exécution du programme afin de faire en sorte que les décideurs et décideuses politiques et les différentes parties prenantes possèdent les compétences nécessaires pour utiliser et déployer les outils mis au point. On intensifiera également les activités de sensibilisation en vue d'accélérer l'adhésion politique au niveau national et de créer un environnement propice à la mise en œuvre de politiques et de programmes tenant compte des questions de genre.
- 17.49 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 17.VI).

² Voir www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Progress-on-the-Sustainable-Development-Goals-The-gender-snapshot-2021-fr.pdf.

³ Voir www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2021/04/policy-tool-care-economy.

Figure 17.VI

Mesure des résultats : nombre d'institutions qui bénéficient du soutien de l'Entité dans le cadre de l'action menée pour améliorer la fourniture de biens, de ressources et de services essentiels pour les femmes (résultat cumulé)



Produits

17.50 On trouvera dans le tableau 17.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 17.5

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	10	6	8	11
1. Rapports présentés à l'Assemblée générale, notamment sur la violence à l'égard des femmes, la traite des femmes, l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, la participation des femmes au développement, l'amélioration de la situation des femmes et des filles dans les zones rurales et la violence à l'égard des travailleuses migrantes	4	4	2	5
2. Rapports présentés au Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
3. Rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, notamment sur les thèmes prioritaires et la liste confidentielle	5	1	5	5
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	67	64	70	73
4. Projets ayant trait aux initiatives « Des villes sûres et sans violence à l'égard des femmes et des filles » et « Des villes sûres et des espaces publics sûrs »	67	64	70	73
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	37	35	34	37
5. Formations sur l'égalité des genres et la macroéconomie	3	4	3	6
6. Ateliers sur les femmes et la paix et la sécurité	1	1	1	1
7. Ateliers sur la budgétisation tenant compte des questions de genre	3	4	5	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
8. Ateliers sur les statistiques genrées	30	26	25	25
Publications (nombre de publications)	1	1	2	1
9. Inventaire des activités menées par l'ONU pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes	1	1	1	1
10. <i>Le progrès des femmes dans le monde</i>	—	—	1	—
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	6	5	8
11. Sur les thèmes prioritaires arrêtés par la Commission de la condition de la femme	1	1	1	1
12. Sur les services essentiels de lutte contre la violence à l'égard des femmes et sur la prise en compte des questions de genre dans les politiques macroéconomiques	2	4	3	6
13. Sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et du programme consacré à cette question	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques aux États Membres qui en font la demande et aux organisations non gouvernementales sur l'accès des femmes aux marchés et services financiers, la budgétisation tenant compte des questions de genre, les plans nationaux et locaux de développement tenant compte des questions de genre et les politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; conseils techniques aux fins du renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion des femmes dans l'élaboration, l'application et le suivi des politiques, stratégies et plans d'action visant à assurer l'égalité des genres ; conseils et assistance au niveau des pays en matière de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux fins de l'élaboration et de l'application de plans d'action nationaux ; consultation sur les thèmes et questions prioritaires en vue de la session de la Commission de la condition de la femme ; conseils techniques aux ministères des finances, de la planification et des affaires féminines qui en font la demande aux fins de l'intégration des questions de genre dans les politiques macroéconomiques et les politiques relatives aux systèmes de protection sociale, au travail décent et à l'économie des services à la personne, à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques, dans la perspective de la réalisation des objectifs de développement durable.

Bases de données et supports numériques : Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures visant à faire connaître la Commission de la condition de la femme et fascicules et dépliants sur divers sujets ayant trait à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués destinés à un public mondial, de tous horizons géographiques, aux expertes et experts techniques et aux fonctionnaires nationaux sur divers sujets liés aux femmes, notamment sur les publications phares d'ONU-Femmes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes Web sur le financement de la promotion de l'égalité des genres, la participation des femmes à la vie politique, l'égalité des genres dans la lutte contre le VIH/sida et les politiques climatiques tenant compte des questions de genre^a.

Services de bibliothèque : conservation de documents aux fins de la préservation de la mémoire institutionnelle d'ONU-Femmes.

^a Résolution [76/300](#) de l'Assemblée générale.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

17.51 On trouvera dans les tableaux 17.6 à 17.8 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 17.6

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandat et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	9 427,8	10 002,9	—	—	—	—	—	10 002,9
Autres dépenses de personnel	28,1	62,1	—	—	—	—	—	62,1
Dépenses de représentation	—	0,5	—	—	—	—	—	0,5
Consultants	62,0	40,2	—	—	—	—	—	40,2
Experts	46,6	121,8	—	—	—	—	—	121,8
Voyages des représentants	23,2	124,4	—	—	—	—	—	124,4
Voyages du personnel	26,1	25,0	—	—	—	—	—	25,0
Services contractuels	262,3	74,0	—	—	—	—	—	74,0
Frais généraux de fonctionnement	134,9	157,5	—	—	—	—	—	157,5
Fournitures et accessoires	—	6,0	—	—	—	—	—	6,0
Total	10 011,2	10 614,4	—	—	—	—	—	10 614,4

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2023.

Tableau 17.7

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC)
Effectif proposé pour 2024	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1, 12 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes), SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 17.8

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	1	—	—	—	—	1
D-2	3	—	—	—	—	3
D-1	4	—	—	—	—	4
P-5	7	—	—	—	—	7
P-4	9	—	—	—	—	9
P-3	7	—	—	—	—	7
P-2/1	5	—	—	—	—	5
Total partiel	37	—	—	—	—	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
Autres classes	12	—	—	—	—	12
Total partiel	12	—	—	—	—	12
Total	49	—	—	—	—	49

17.52 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2024 dans les tableaux 17.9 à 17.11 et dans la figure 17.VII.

17.53 Comme le montrent les tableaux 17.9 1) et 17.10 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 10 614 400 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 17.9

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	23,2	124,4	—	—	—	—	—	—	124,4
B. Direction exécutive et administration	1 160,4	1 030,4	—	—	—	—	—	—	1 030,4
C. Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	4 486,5	4 983,8	—	—	0,5	0,5	—	—	4 984,3
2. Politiques et programmes	3 646,5	3 751,1	—	—	(0,5)	(0,5)	—	—	3 750,6
Total partiel (C)	8 133,0	8 734,9	—	—	—	—	—	—	8 734,9
D. Appui au programme	694,6	724,7	—	—	—	—	—	—	724,7
Total partiel (1)	10 011,2	10 614,4	—	—	—	—	—	—	10 614,4

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Total	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	301,8	818,1	—	—	818,1
B. Direction exécutive et administration	14 877,8	12 660,8	616,4	—	13 277,2
C. Programme de travail					
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	23 343,5	22 042,2	(616,4)	—	21 425,8
2. Politiques et programmes	479 265,5	426 734,5	—	—	426 734,5
Total partiel (C)	502 609,0	448 776,7	—	—	448 160,3
D. Appui au programme	37 681,2	37 744,4	—	—	37 744,4
Total partiel (2)	555 469,9	500 000,0	—	—	500 000,0
Total	565 481,0	510 614,4	—	—	510 614,4

Tableau 17.10

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2023	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	—	—	—	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	4	—	—	—	—	4
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	24	—	—	—	—	24
2. Politiques et programmes	18	—	—	—	—	18
Total partiel (C)	42	—	—	—	—	42
D. Appui au programme	3	—	—	—	—	3
Total partiel (1)	49	—	—	—	—	49

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2023 (estimations)	Total	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	—	—	—
B. Direction exécutive et administration	26	3	29
C. Programme de travail			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques	33	(3)	30
2. Politiques et programmes	355	—	355
Total partiel (C)	388	—	385
D. Appui au programme	51	—	51
Total partiel (2)	465	—	465
Total	514	—	514

Tableau 17.11

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

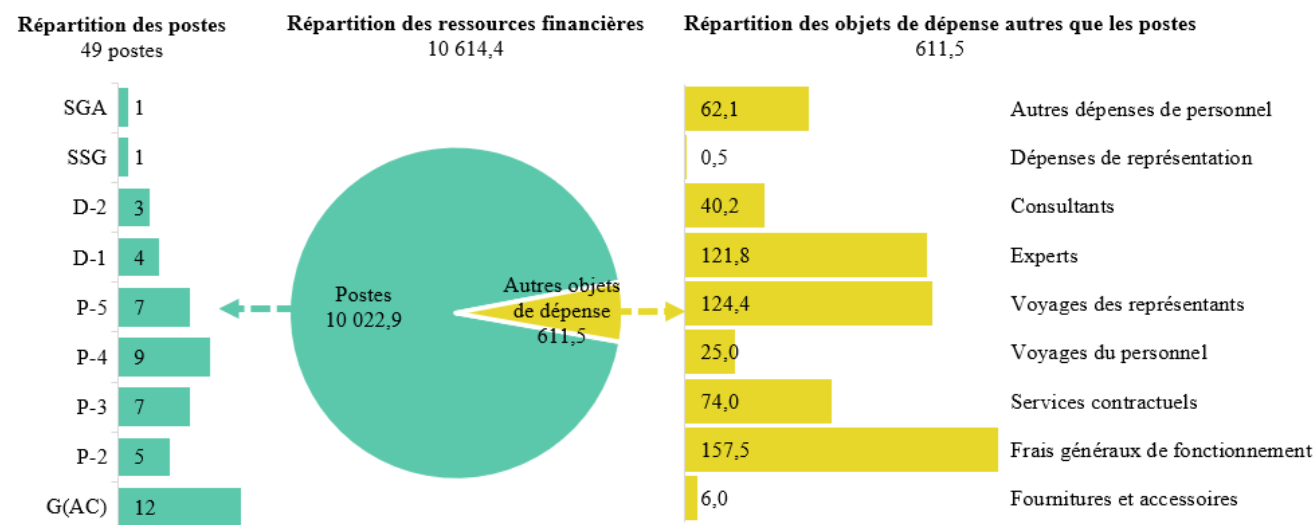
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 427,8	10 002,9	—	—	—	—	—	10 002,9
Autres objets de dépense	583,4	611,5	—	—	—	—	—	611,5
Total	10 011,2	10 614,4	—	—	—	—	—	10 614,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	—	—	—	—	—	37
Agents des services généraux et des catégories apparentées		12	—	—	—	—	—	12
Total		49	—	—	—	—	—	49

Figure 17.VII

Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 17.54 Comme le montrent les tableaux 17.9 2) et 17.10 2), les ressources extrabudgétaires s'élèvent à 500 000 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à couvrir les dépenses dans les domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique d'ONU-Femmes et de l'exécution des produits du programme. En outre, les ressources proposées au titre du sous-programme 1 permettront de collaborer avec les organes intergouvernementaux, et celles proposées au titre du sous-programme 2 permettront d'apporter une

aide aux États Membres qui en feraient la demande pour qu'ils puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en tant que partenaires et bénéficiaires du développement durable, de l'action en faveur du respect des droits humains des femmes et des filles, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité. Les ressources extrabudgétaires représentent 98,0 % des ressources totales du présent chapitre.

- 17.55 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Conseil d'administration d'ONU-Femmes.

Organes directeurs

- 17.56 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux services fonctionnels pour les réunions de la Commission de la condition de la femme. On trouvera dans le tableau 17.12 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 17.12
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2023	2024
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Commission de la condition de la femme	La Commission joue un rôle de premier plan dans le système des Nations Unies en ce qu'elle suit la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et donne des avis au Conseil économique et social à ce sujet. Elle tient un débat ministériel, y compris une table ronde interactive de haut niveau divisée en plusieurs groupes, deux débats d'experts sur le thème prioritaire de chaque session, un débat sur une question nouvelle, un dialogue interactif consacré à l'examen d'un thème examiné à une session précédente et d'autres dialogues interactifs de haut niveau. En application des résolutions 76 (V), 304 (XI) et 1983/27 du Conseil économique et social, le Secrétaire général est tenu de dresser à l'intention de la Commission des listes de communications confidentielles et non confidentielles relatives à la condition des femmes.	Mandat : résolutions 11 (II) et 1989/45 du Conseil économique et social Composition : 45 représentantes et représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2024 : 1 (soixante-huitième session)	124,4	124,4
Total			124,4	124,4

- 17.57 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 124 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 17.13.

Tableau 17.13

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Objets de dépense autres que les postes									
Voyages des représentants	23,2	124,4	—	—	—	—	—	—	124,4
Total	23,2	124,4	—	—	—	—	—	—	124,4

Ressources extrabudgétaires

- 17.58 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de cette composante s'élèvent à 818 000 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer les services de conférence, notamment la préparation et la traduction des documents, ainsi que l'installation des salles pour les réunions du Conseil d'administration.

Direction exécutive et administration

- 17.59 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et les Services d'évaluation et d'audit indépendants.
- 17.60 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :
- aider la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions liées à la direction exécutive et à l'administration d'ensemble d'ONU-Femmes, notamment les activités de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail de l'Entité ;
 - faciliter la coopération interservices pour ce qui est de la mise en œuvre des priorités, de l'exécution des plans de travail de l'Entité et des questions administratives ;
 - faire appliquer sans retard les décisions et coordonner la participation de toutes les unités administratives à ses activités ;
 - formuler et coordonner des orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux, des activités opérationnelles sur le terrain et des activités de coordination du système des Nations Unies ;
 - apporter un soutien stratégique et un appui à la gestion de la communication avec les États Membres, le système des Nations Unies et la société civile, et coordonner les mesures de sensibilisation, celles visant à élargir les partenariats et celles visant à tirer parti des possibilités qui s'offrent de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;
 - fournir, par l'intermédiaire de ses services d'évaluation et d'audit indépendants, une assurance et des conseils indépendants à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les programmes, les contrôles, les systèmes et les processus opérationnels d'ONU-Femmes ;
 - par l'intermédiaire de la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité, s'acquitter des fonctions de définition de la stratégie de l'Entité, de gestion des ressources et de mesure des résultats et surveiller les résultats ainsi que l'exécution du budget afin d'améliorer la prise de décisions et la gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités.

- 17.61 Comme prévu dans le Programme 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, ONU-Femmes continue d'incorporer des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2022, elle a continué de se servir du système de dépôt électronique des documents et de PaperSmart, outil qui permet aux délégations de télécharger des documents au format électronique et de réduire sensiblement le volume de documents imprimés, même si elles ont toujours la possibilité de demander l'impression de tel ou tel document. En 2024, l'Entité continuera de tirer parti des outils de visioconférence et d'autres outils de collaboration en ligne pour tenir des réunions avec ses bureaux extérieurs et réduire le nombre de voyages.
- 17.62 On trouvera dans le tableau 17.14 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La direction s'est engagée à faire appliquer les directives relatives aux délais d'achat. Dans le contexte d'une augmentation constante du volume des voyages depuis l'assouplissement des restrictions imposées aux déplacements durant la pandémie, ONU-Femmes a respecté les délais dans 70 % des cas en 2022, les divisions ayant planifié les voyages au stade de l'établissement de leur plan de travail annuel. Ce taux de conformité est inférieur aux prévisions, car des invitations à participer à des manifestations organisées par des gouvernements, des organisations de la société civile et d'autres partenaires ont été adressées au personnel d'ONU-Femmes à la dernière minute. En 2023 et au-delà, la direction continuera d'insister sur la nécessité de planifier les voyages de façon adéquate et d'acheter les billets d'avion à l'avance afin de garantir le respect des directives relatives aux délais de réservation.

Tableau 17.14
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	90	19	70	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	90	19	70	100	100

- 17.63 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 030 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 17.15 et la figure 17.VIII.

Tableau 17.15
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

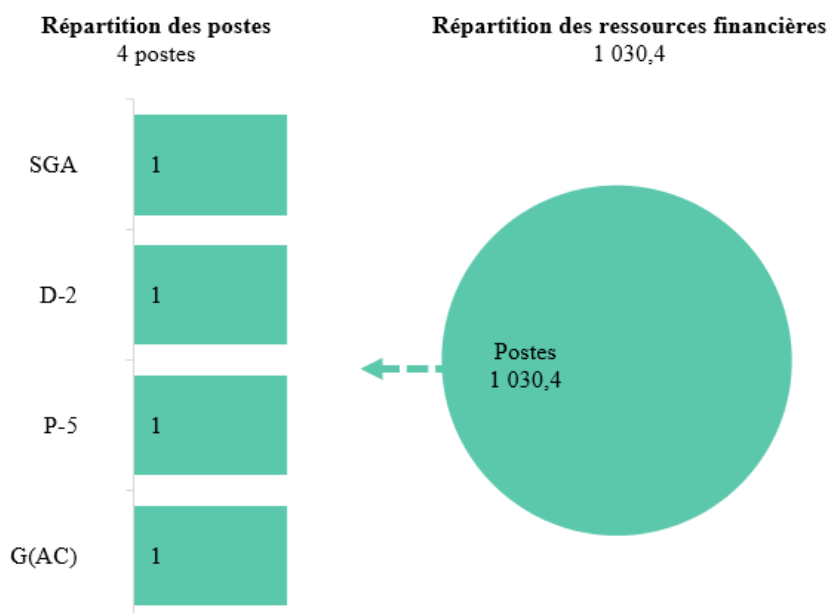
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 158,7	1 030,4	—	—	—	—	—	1 030,4
Autres objets de dépense	1,7	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 160,4	1 030,4	—	—	—	—	—	1 030,4

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–
Total		4	–	–	–	–	–

Figure 17.VIII
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 17.64 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de cette composante s'élèvent à 13 277 200 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à couvrir les dépenses relevant des domaines de la direction exécutive et de l'administration, notamment les dépenses de planification, de coordination, de gestion et d'évaluation du programme de travail et du plan stratégique d'ONU-Femmes. La variation des ressources demandées tient au transfert de la section du secrétariat du Conseil d'administration (1 P-5, 1 P-3 et 1 P-2) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration, qui vise à améliorer la coordination et la formulation d'orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux et à renforcer la collaboration avec les membres du Conseil.

Programme de travail

Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

- 17.65 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 4 984 300 dollars et font apparaître une augmentation de 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'explique par le gain de poste par transfert à partir du sous-programme 2. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 17.16 et la figure 17.IX.

Tableau 17.16

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

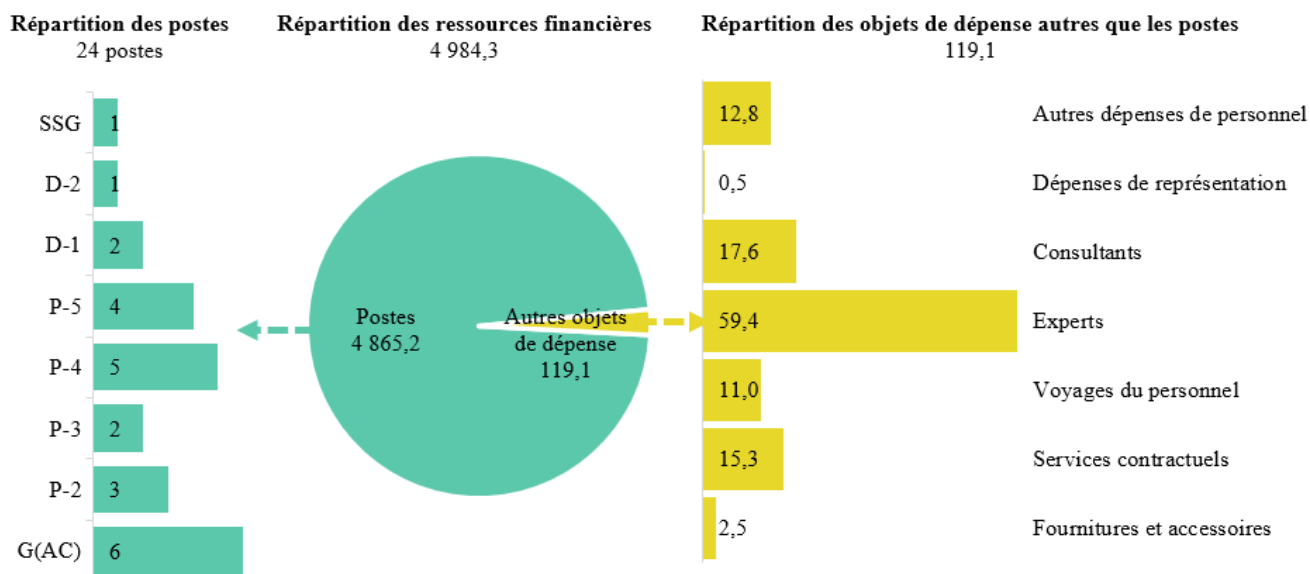
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 307,4	4 865,2	—	—	—		—	4 865,2
Autres objets de dépense	179,1	118,6	—	—	0,5	0,5	0,4	119,1
Total	4 486,5	4 983,8	—	—	0,5	0,5	0,1	4 984,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	—	—	—	—	—	6
Total		24	—	—	—	—	—	24

Figure 17.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 17.66 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de ce sous-programme s'élèvent à 21 425 800 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à assurer la coopération avec les organismes et mécanismes intergouvernementaux et à leur fournir un appui en vue de les aider à mieux prendre en compte les questions relatives à l'égalité des genres dans leurs débats et les textes qui en sont issus ; à consulter davantage les organisations de la société civile et à les aider à participer aux travaux des mécanismes intergouvernementaux, notamment en multipliant les échanges avec elles, en améliorant leur financement et en renforçant leurs capacités ; à assurer la coordination des activités de prise en compte des questions de genre menées par les organismes des Nations Unies, ainsi que la coordination et le suivi des questions liées à la condition des femmes à l'échelle du système et l'exécution d'autres engagements pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. La diminution des ressources demandées s'explique par le transfert de la section du secrétariat du Conseil d'administration (1 P-5, 1 P-3 et 1 P-2) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration, qui vise à améliorer la coordination et la formulation d'orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux et à renforcer la collaboration avec les membres du Conseil.

**Sous-programme 2
Politiques et programmes**

- 17.67 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 750 600 dollars et font apparaître une diminution de 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'explique par la perte de poste par transfert au sous-programme 1. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 17.17 et la figure 17.X.

Tableau 17.17

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

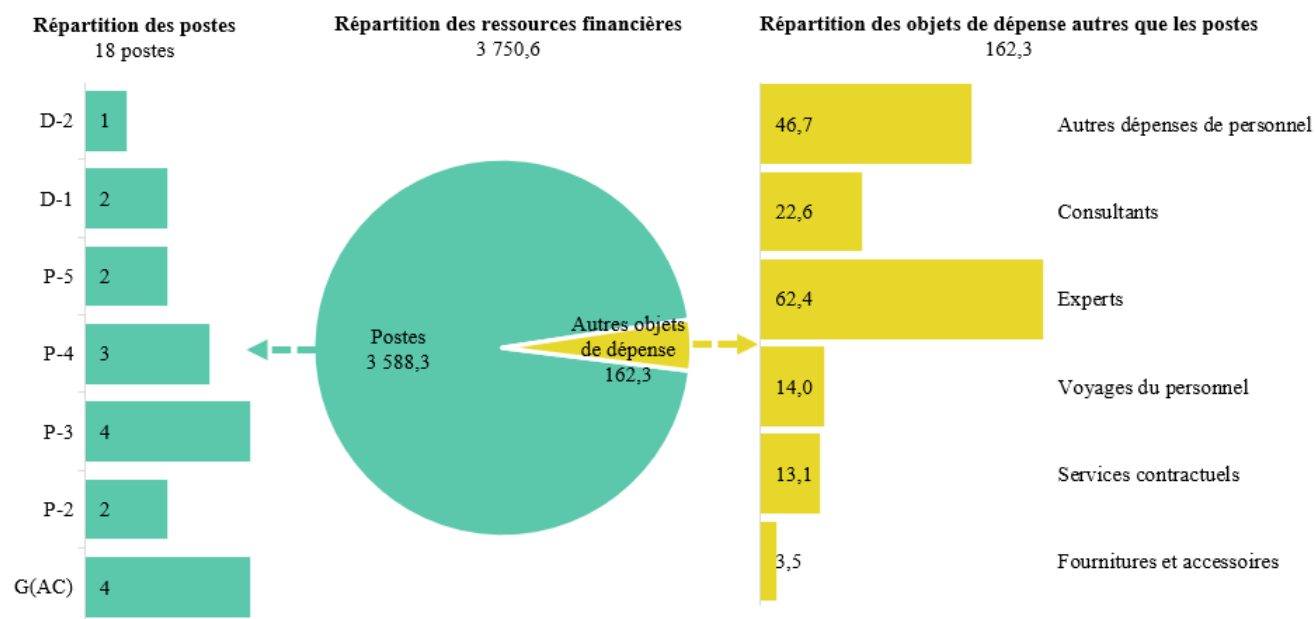
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 498,5	3 588,3	—	—	—	—	—	3 588,3
Autres objets de dépense	148,0	162,8	—	—	(0,5)	(0,5)	(0,3)	162,3
Total	3 646,5	3 751,1	—	—	(0,5)	(0,5)	(0,1)	3 750,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	—	—	—	—	—	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	—	—	—	—	—	4
Total		18	—	—	—	—	—	18

Figure 17.X

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 17.68 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de ce sous-programme s'élèvent à 426 734 500 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à apporter une aide aux États Membres qui en feraient la demande pour qu'ils puissent honorer l'engagement qu'ils ont pris, au niveau national, d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, de contribuer à l'autonomisation des femmes et de parvenir à l'égalité des femmes et des hommes en

tant que partenaires et bénéficiaires du développement, de l'action en faveur du respect des droits humains, de l'action humanitaire et de la paix et de la sécurité.

Appui au programme

- 17.69 La responsabilité de l'appui au programme incombe à la Division de la gestion et de l'administration et à la Division des ressources humaines d'ONU-Femmes, et en partie à la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité de l'Entité. Les Divisions aident la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions touchant les finances et le budget, les services administratifs, les achats et la gestion des installations, les services informatiques, la sécurité, le contrôle opérationnel et le respect du principe de responsabilité, l'audit et les ressources humaines. Elles apportent en outre un appui administratif et opérationnel à la mise en œuvre des activités de l'Entité relatives au programme.
- 17.70 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 724 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources dans le tableau 17.18 et la figure 17.XI.

Tableau 17.18

Appui au programme : évolution des ressources financières, par principale catégorie de dépenses

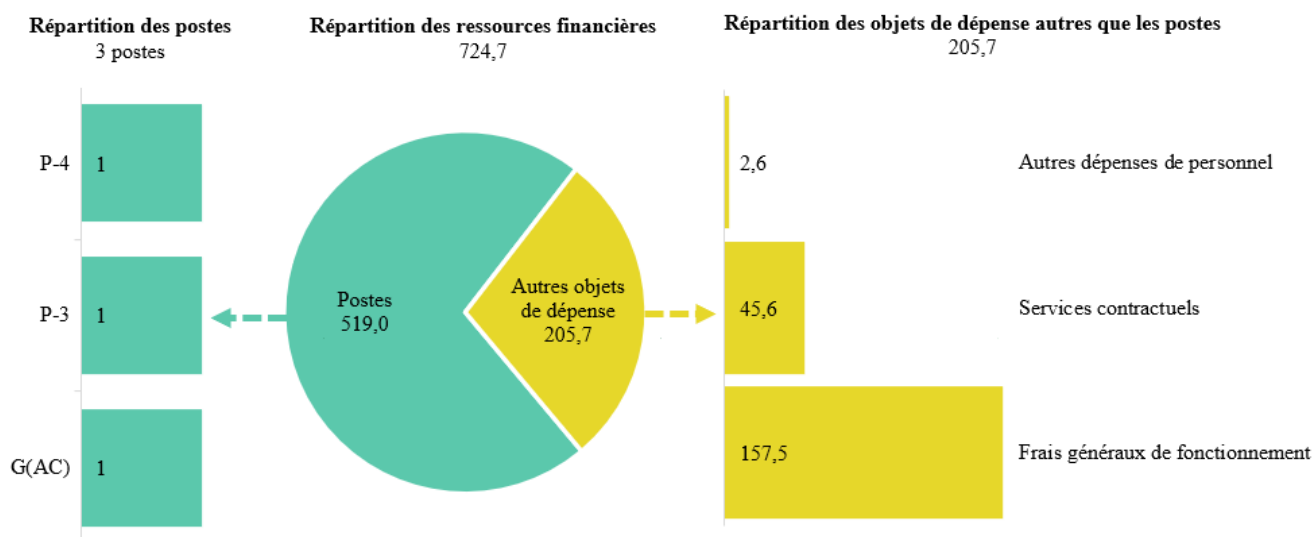
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	463,3	519,0	—	—	—	—	—	519,0
Autres objets de dépense	231,3	205,7	—	—	—	—	—	205,7
Total	694,6	724,7	—	—	—	—	—	724,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 17.XI

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 17.71 Les ressources extrabudgétaires nécessaires au titre de ce sous-programme s'élèvent à 37 744 400 dollars. Elles s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à aider la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à s'acquitter des fonctions touchant les ressources humaines, les finances, les technologies de l'information, les achats et l'administration générale.

Annexe I

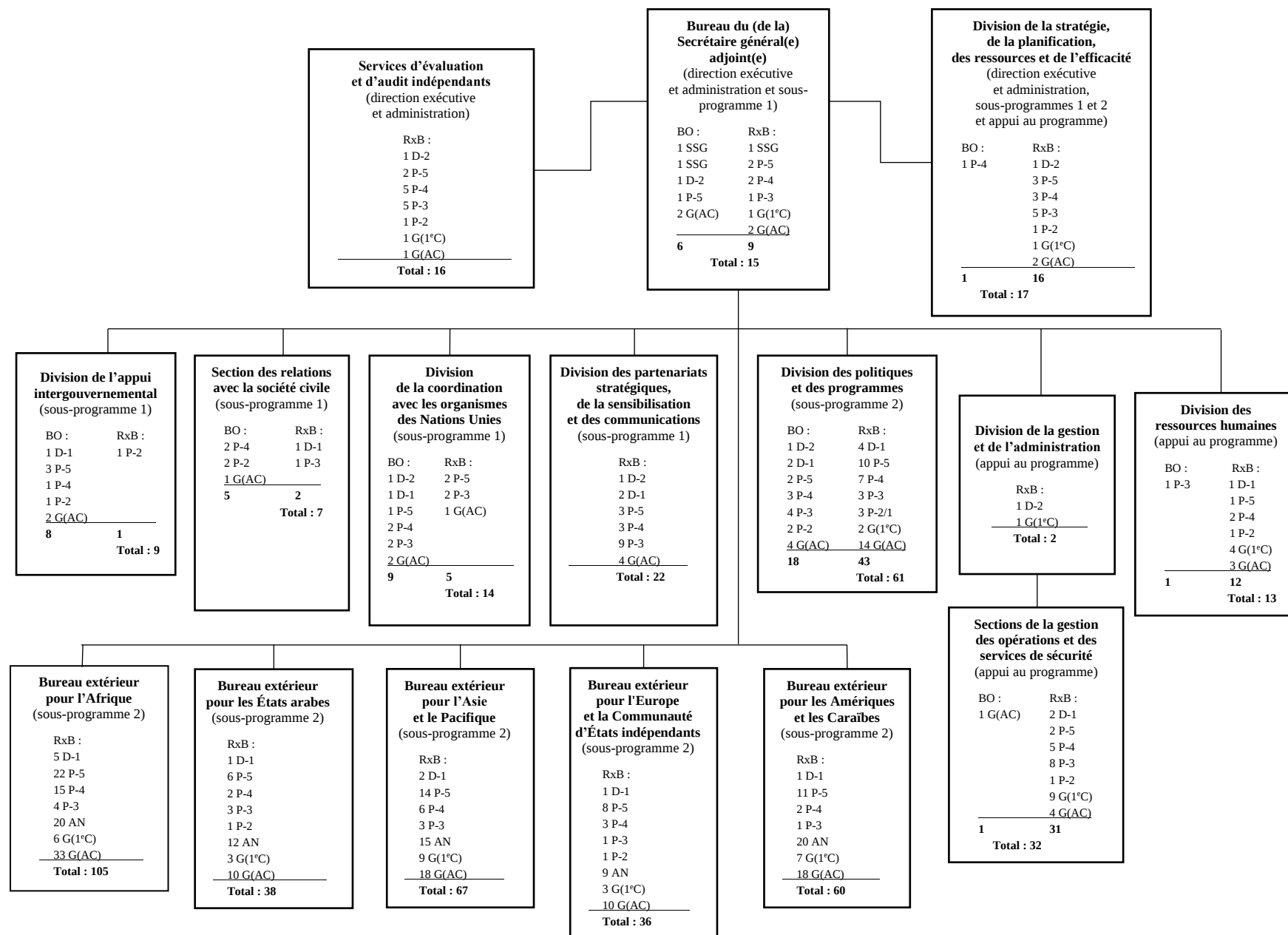
Organigramme et répartition des postes pour 2024

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2023 [voir [A/77/6 \(Sect. 17\)](#)] et le second la structure pour 2024.

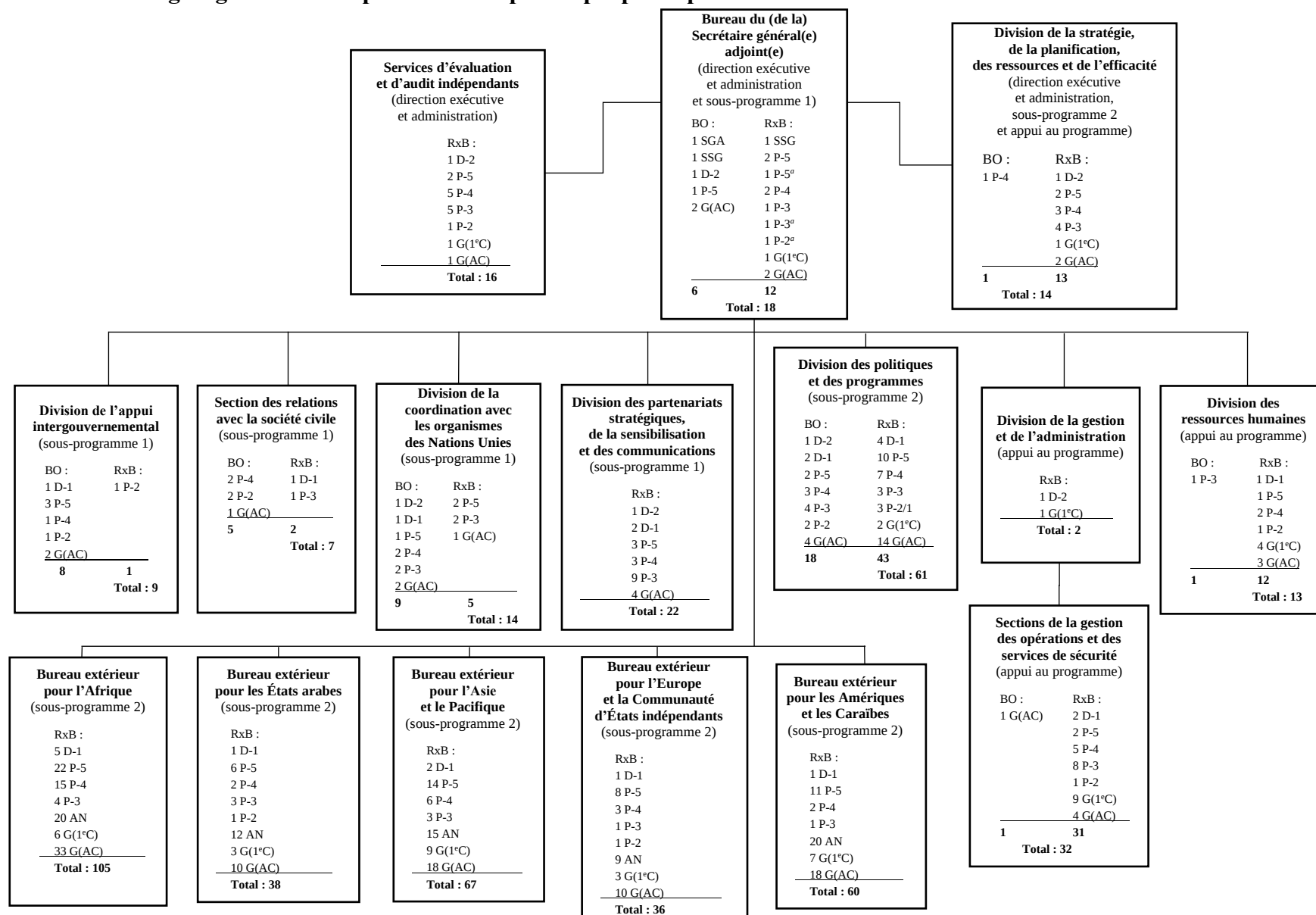
Justification des changements proposés

L'organigramme a été modifié pour tenir compte du transfert de la section du secrétariat du Conseil d'administration (1 P-5, 1 P-3 et 1 P-2) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration, qui vise à améliorer la coordination et la formulation d'orientations à l'appui des mécanismes intergouvernementaux et à renforcer la collaboration avec les membres du Conseil.

A. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2023



B. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2024



Abbreviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Transfert.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif prend note de la coopération continue d'ONU-Femmes avec le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de son appui constant à la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, lorsque la demande lui en est faite. Le Comité est d'avis que cette coopération peut être encore renforcée et invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens (par. IV.181).

Le plan-programme pour 2024 (partie A) prévoit la poursuite des efforts de coopération avec le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme.